son programme, déclare que ce ministère ne lui inspire pas la moindre confiance, qu'au contraire sa formation dans les circonstances actuelles est regardée par elle comme une insulte faite à la représentation nationale.

Cette motion a été adoptée par 191 voix contre 12.

Dans la séance du 18, M. Gravell, président du conseil des ministres, répondant à M. Simon de Trèves, a dit:

Les troupes hessoises et wurtemberguoises ont été concentrées sur les frontières du grand-duché de Bade, non pas dans des vues hostiles à la constitution de l'empire, mais pour se remettre en possession de la forteresse fédérale de Rastatt et pour protéger les états avoisinant le grand-duché de Bade. Il a déclaré ensuite que le vicaire de l'empire, dans l'espoir d'un arrangement à l'amiable des différends existant par rapport à la constitution de l'empire, avait devoir envoyer un courrier à S. M. le roi de Prusse, et que la réponse à ces ouvertures serviraît de règle à sa conduite ultérieure.

« Le vicaire de l'empire, a-t-il ajouté, a reçu son mandat de l'assemblée nationale, et le pouvoir lui a été conféré au nom des gouvernemens par la diète germanique. Quand donc il s'agira de se dessaisir de son mandat, il ne le signera que d'un le sein de l'assemblée; mais pour ce qui est de son pouvoir, il le remettra entre les mains des gouvernemens. Quant au ministère de l'empire, il se croit obligé de rester provisoirement au pouvoir, malgré les défiances renfermées dans le vote de l'assemblée nationale.

L'assemblée a passé ensuite à l'ordre du jour, c'est-à-dire à la discussion des propositions de la commission des 30, tendantes à la formation d'une régence de l'empire. De nombreux amendemens se rattachent aux conclusions de la commission.

PRUSSE.

L'agitation qui a surgi dans la Prusse rhénane à la suite des conflits du cabinet prussien avec l'Assemblée de Francfort, loin de se calmer, prend plus de développement et de gravité. Les résolutions des conseils communaux de trois cents localités sont toutes très hostiles au ministère Brandenbourg. Mais ce qui est plus grave, c'est l'attitude que la landwehr de cette province commence à prendre vis-à-vis du gouvernement. Des pensées de séparation d'avec la monarchie prussienne sont même articulées par quelques organes de la presse.

Depuis que le conflit au sujet de l'acceptation de la Constitution votée à Francfort s'est élevé entre le cabinet de Berlin et l'Assemblée Nationale allemande, le bruit a plusieurs fois couru que le Roi de Prusse avait l'intention de rappeler tous les Prussiens siégeant dans cette Assemblée et de la priver par cette mesure, non seulement d'une force numérique nécessaire à la validité des délibérations, mais encore de lui ôter tout l'appui moral qu'elle tirait de la présence dans son sein des membres d'un des plus puissans Etats de l'Allemagne. Ce bruit vient de se réaliser à l'occasion d'un vote de l'Assemblée exprimant un blâme sur l'intervention de la Prusse en Saxe. Une ordonnance datée de Charlottenbourg le 14 mai rappelle tous les députés prussiens. Cette mesure ne manquera pas de produire une grande sensation et ne fera qu'aggraver la situation déjà si critique de l'Allemagne, dit le *journal des Débats*.

Voici le texte de l'ordonnance publiée dans le *Moniteur prussien* du 15 mai:

« Paragraphe 1er. Le mandat des députés à l'Assemblée Nationale de Francfort, élus en Prusse d'après les résolutions fédérales des 3 mars et 7 avril 1848, et l'ordonnance du 11 avril dernier, est éteint.

« Paragraphe 2. La présente ordonnance sera notifiée aux députés à l'Assemblée de Francfort, et il leur sera enjoint de s'abstenir de prendre part à toute délibération ultérieure de ladite Assemblée.

« Charlottenbourg, le 14 mai 1849.»

(*suivent les signatures des ministres.*)

L'ordonnance est précédée d'un rapport des ministres au Roi dans lequel ils cherchent à établir que l'Assemblée Nationale, ayant repoussé le principe de la *concertation* et persisté dans la résolution de promulguer la Constitution sans le concours des gouvernemens, ne représente plus légalement la nation allemande et que son mandat est éteint.

« Il n'est plus permis d'espérer, dit ce rapport, que cette Assemblée puisse coopérer d'une manière utile au règlement des affaires de l'Allemagne. Le ministère a dû être profondément blessé de la résolution adoptée le 10 de ce mois par l'Assemblée Nationale de Francfort, portant qu'il faudra employer tous les moyens pour repousser l'intervention du gouvernement prussien dans la Saxe, attendu qu'il a amené trouble gravement la paix de l'Empire. Cette résolution est une atteinte portée aux droits et aux devoirs des membres de la Confédération germanique, et l'hostilité contre la Prusse prouve clairement à quelles influences la majorité de l'Assemblée obéit. Le ministère pense que la grande majorité du peuple prussien partagera cette manière de voir, et trouvera que la marche de l'Assemblée ne s'accorde ni avec l'intérêt de l'Allemagne ni avec la volonté de la nation allemande, et qu'ainsi il ne peut pas compter plus longtemps sur sa coopération pour le salut de la patrie. Aucun Prussien ne croira que le patriotisme et l'honneur national permettent de prendre part à des délibérations amenant des résolutions qui contiennent une déclaration ouverte contre l'Etat prussien. »

Le *Moniteur de Prusse* du 16 mai publie la proclamation ci-dessous que le roi a adressée à son peuple:

« Sous le prétexte de défendre la cause allemande, les ennemis de la patrie ont arboré l'étendard de la révolte, d'abord dans le royaume de Saxe, puis dans quelques contrées du Sud de l'Allemagne. C'est avec une profonde douleur que j'ai appris que dans quelques parties de notre pays, des hommes égarés s'étaient si si laissé entraîner à se ranger sous cet étendard et, en sinnargeant ouvertement contre l'autorité légitime, à renverser les institutions divines et humaines.

« Dans un moment aussi grave et aussi perilleux, je me sens pressé de parler franchement à mon peuple.

« Je n'ai pu accepter la couronne que m'avait offerte l'assemblée nationale allemande, parce que celle-ci n'avait pas le droit de disposer sans le consentement des gouvernemens allemands de la couronne qu'elle m'offrait, parce que cette couronne m'avait été offerte à la condition de reconnaître une constitution qui était incompatible avec les droits et la sécurité des états allemands.

« J'ai tenté et épuisé inutilement tous les moyens d'arriver à une entente avec l'assemblée nationale. Je me suis efforcé en vain de la ramener au point de vue de solidarité et de sécurité, qui ne constaient pas à fonder arbitrairement et irrévocablement la constitution de l'Allemagne, mais à l'établir de concert avec les gouvernemens; même après avoir vu échouer mes efforts, je n'ai pas rompu avec l'assemblée, espérant toujours qu'on arriverait à une solution pacifique.

« Mais maintenant que, par des décrets qui ont été combattus en vain par des hommes éminens, l'assemblée a complètement quitté le terrain du droit, de la loi et du devoir, maintenant qu'elle nous a forcés d'avoir violé la paix, parce que nous avons dû agir avec rapidité les secours à un voisin en danger, maintenant qu'elle somme de nous résister ouvertement à nous et aux gouvernemens qui n'ont pas voulu se soumettre avec mon aux dispositions pernicieuses de la constitution, elle a rompu avec la Prusse. Elle n'est plus dans sa majorité, cette réunion d'hommes que l'Allemagne contemplait avec orgueil et avec confiance. Un grand nombre de ses membres ont spontanément résigné leur mandat, lorsque l'assemblée est entrée dans une funeste voie, et par mon ordonnance d'hier j'ai rappelé tous les députés prussiens qui en faisaient encore partie. D'autres gouvernemens en font autant. Dans cette assemblée dominée maintenant un parti ligué avec les hommes de la terreur, qui prennent pour prétexte l'unité de l'Allemagne, mais qui en réalité provoquent contre les trônes la lutte de l'impiété, du pillage et du pillage pour miner la protection du droit, de la liberté et de la propriété. Les honneurs qui ont été conférés à Dresde, Breslau, Elberfeld, sous l'appel hypocrite à l'unité de l'Allemagne, en fournissent la triste preuve. Il a été commis de nouveaux excès et l'on en prépare d'autres. Tandis que de pareils attentats ont détruit l'espoir de voir renaître l'unité de l'Allemagne par l'assemblée nationale allemande, moi, dans ma fidélité et ma persévérance royales, je n'ai pas renoncé à cette espérance. Mon gouvernement a repris, avec les plénipotentiaires des principaux états de l'Allemagne que se sont joints à moi, l'œuvre de la constitution allemande commencée à Francfort.

« Cette constitution accordera à la nation, dans la plus courte délai, ce qu'elle a le droit d'exiger et d'attendre: son *unité*, représentée par un pouvoir exécutif unitaire, qui à l'extérieur fera respecter dignement et énergiquement le nom et les intérêts de l'Allemagne, et sa *liberté*, garantie par une représentation du peuple avec des droits législatifs. On a pris pour base la constitution rédigée par l'assemblée nationale, et l'on n'a modifié que les points qui, émanant des luttes et des concessions des partis, sont décidément préjudiciables à la gêne. Cette constitution sera soumise à l'examen et à la sanction d'une diète de l'empire, composée des états qui adhèrent à l'état fédéré. Que l'Allemagne se fie au patriotisme et à la loyauté du gouvernement prussien; elle ne sera point trompée dans son attente.

« Telle est voie que je poursuis. En présence de pareils faits, il n'y a que les insensés et les imposteurs qui puissent oser prétendre que j'ai abandonné la cause de l'unité allemande, que j'ai renié mes anciennes convictions et manqué à ma parole.

« Dans une époque aussi grave que la nôtre, la Prusse est appelée à protéger l'Allemagne contre des ennemis intérieurs et extérieurs; elle saura remplir ce devoir. C'est pourquoi j'appelle déjà maintenant mon peuple à se mettre sous les armes. Il s'agit de rétablir l'ordre et les lois dans notre propre pays et de les sauver d'ailleurs allemands qui nous demanderont des secours; il s'agit de fonder l'unité de l'Allemagne, de protéger sa liberté contre le terrorisme d'un parti qui veut sacrifier à ses passions la morale, l'honneur et la fidélité, et qui est parvenu à séduire et à égarer une partie du peuple.

« Le danger est grand, mais l'œuvre du mensonge ne pourra lutter contre la bon sens de mon peuple; l'ancienne fidélité du peuple prussien, l'ancienne gloire des armes prussiennes répondront à l'appel du souverain.

« Si mon peuple est animé envers moi, comme je le suis à son égard, de confiance et d'attachement, nous pourrons compter sur la bénédiction de Dieu et sur une éclatante victoire.

« Charlottenbourg, le 15 mai 1849.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

« LE COMTE DE BRANDEBURG. »

AUTRICHE.

Des lettres de Vienne et de Berlin s'accordent avec celles de Londres, pour annoncer que les puissances continentales songent à former un congrès, dans le but de s'occuper de la situation des affaires de l'Europe. Il n'est pas probable qu'un congrès puisse rien changer à l'état actuel des choses. Il ne s'agit plus de s'entendre de cabinet à cabinet pour former une alliance contre une puissance étrangère. La lutte est établie maintenant entre les souverains et leurs sujets, et il n'y a plus guère que la Russie qui soit préservée de la fièvre qui a éclaté dans le reste de l'Europe.

On lit les lignes suivantes dans la *Gazette Universelle Allemande*, sous la rubrique de Vienne, 12 mai:

« L'empereur est de retour depuis hier au soir. Il a produit sur l'armée une impression favorable et a montré beaucoup d'énergie à l'égard de certains généraux qui, ne jouissant pas d'une très bonne réputation, ont été immédiatement congédiés à la suite d'une enquête. Nous jouissons ici de la plus grande tranquillité, et il est facile de comprendre qu'on n'apprenne rien du théâtre de la guerre tant que l'armée russe ne sera pas encore concentrée; on a son d'ailleurs d'observer le plus grand secret sur les plans d'opération.

« La traité de paix avec la Sardaigne est à la veille d'être conclu; l'indemnité à payer par la Sardaigne a été fixée à 80 millions. »

Le 18 mai, S. M. a reçu, en audience solennelle, une députation de la ville et de la province de Trévise, chargée de lui présenter, au nom de leurs commettans, un adresse de fidélité.

BAVIÈRE.

Les autorités communales d'Augsbourg, d'Aschaffenbourg, d'Ansbach, de Bamberg, d'Erlangen, de Fenchtswangen, de Furth, d'Hof, de Kauffenert, de Kempten, de Kitzingen, de Kronach, de Langenzam, de Lauf, de Lindeau, de Nordlingen, de Nyremberg, de Ratisbonne, de Schweinfort, de Weissenbourg, de Wurtzbourg, par conséquent de toutes les villes importantes, ont fait parvenir au roi des adresses en faveur de la constitution de l'empire. La cour n'a donc pour elle que Munich tout seul, et le Palatinat est sous les armes.

Le *Journal allemand de Francfort* publie ce qui suit sous la date de Neustadt (Bavière rhénane), 11 mai:

« Nous recevons la nouvelle qu'une révolte a éclaté à Landau et que six officiers bavarois y ont perdu la vie. Les troupes badoises étaient arrivées et avaient fraternisé avec les bourgeois. Les officiers bavarois s'en montrèrent jaloux et excitèrent les soldats contre les bourgeois; mais les soldats bavarois firent feu sur leurs officiers. Une caserne a été démolie. Cependant l'ordre a été rétabli, grâce quelques soldats badois et bavarois se sont réunis à la garde nationale. »

« Le 8 mai, au soir, 160 hommes de troupes bavaroises sont arrivés à Ludwigshafen pour y renforcer la garnison. On leur a fait sur le-champ présent serment à la Constitution de l'Empire. Deux officiers avaient refusé, on les arrêtes. Ludwigshafen est occupé par des troupes de ligne, des gardes nationaux et des corps francs. 300 gymnastes de Hanau viennent d'arriver, ils sont bien armés; on les a accueillis avec enthousiasme. A Landau, tous les régiments ont prêté serment à la Constitution de l'Empire. »

GRAND-DUCHÉ DE HESSE DARMSTADT.

Les journaux allemands publient ce qui qui suit sous la date du 11 mai:

« La suite des réunions populaires tenues depuis peu dans la province de la Hesse rhénane et des résolutions en faveur de la Constitution de l'Empire, a été un soulèvement général pour conjurer le danger que courent nos frères de la Bavière rhénane. Une partie du corps d'arrière-hussiers de cette ville est partie hier, passant par Worms, pour la Bavière, et le 11 mai, sont arrivés à Alzey 3,000 arquebusiers et gardes civiques de différentes parties de la province, qui ont pris le même pour la route du Palatinat par Pfeddersheim. D'autres secours continuent à arriver. Ils sont pour la plupart bien armés et animés du meilleur esprit pour la grande cause de la patrie allemande. »

HANOVRE.

On écrit à la *Gazette de Cologne*, de Goettingue, 10 mai:

« On semble aussi vouloir en Hanovre en venir aux dernières extrémités. Toutes les gardes bourgeoises ont prêté serment à la constitution de l'empire; le pays se lève pour elle comme un seul homme. Des députés de toutes les parties du Hanovre, animés tous des mêmes sentimens, se sont rendus le 7 dans la capitale, mais le roi a refusé de les recevoir. Les députés ont nommé un comité chargé de toutes les démarches ultérieures, et auquel tous les autres députés ont promis, au nom des parties du Hanovre qu'ils représentent, d'obéir. La Frise orientale, le duché de Brunsw, etc., sont, dit-on, très disposés à se déclarer comme relevant immédiatement de l'Empire, si les choses ne changent pas bientôt en Hanovre. »

DUCHÉ DE BADE.

Les nouvelles de ce pays sont graves; voici ce qu'on écrit de Baden, 14 mai:

« Les nouvelles reçues de Carlsruhe sont déplorables. Une partie de la garnison, suivant l'exemple de celle de Rastadt, s'est rangée du côté du peuple, tandis qu'une autre partie est restée fidèle à ses devoirs. Il en est résulté une lutte sanglante dans laquelle il y a eu des morts et des blessés. Le prince héréditaire, second fils du grand-duc, a été obligé de sauter par une des fenêtres de la caserne, qui a été, dit-on, en partie démolie, ainsi que la maison d'un colonel. Toute la famille grand-ducale est en fuite. On la dit partie pour Germersheim; quelques uns disent pour Francfort. Le margrave Guillaume, frère du grand-duc, serait seul resté à Carlsruhe, d'où le peuple ne lui aurait pas permis de s'éloigner. On ajoute que le baron de Veryer, ministre de Bavière, a suivi la cour. M. Struve, mis en liberté hier à Bruchsel, on il venait d'être enfermé récemment par suite de sa condamnation comme un des auteurs du mouvement républicain de l'année dernière, a été accueilli ici par les vivat d'une foule nombreuse, qui l'escorté à son arrivée et à son départ; et cette après-midi, malgré une pluie torrentielle, à 4 500 hommes, armés de fusils, sont partis, tambours et drapeau en tête, pour Oos, où ils vont se mettre à sa disposition. Les portes de Rastadt, forteresse fédérale, ont été fermées à toutes les bandes armées accourues des campagnes, qui se sont présentées pour entrer dans la ville, où on ne laisse pénétrer que les personnes connues. »

DANEMARK.

Les troupes de l'Empire sont enfin arrivées dans le Jutland. Un combat, qui a duré sept heures, a eu lieu le 7 mai entre Wilsdrup et Gudsoé. Les Danois ont été obligés d'abandonner toutes leurs positions et se sont retirés derrière les remparts de Fridericia. Pendant ce temps-là, les Prussiens marchaient d'un autre côté contre Veil, qui s'est rendue après une faible résistance de la part des troupes danoises campées dans cette ville.

On écrit de Berlin, le 13 mai, à la *Gazette de Cologne*:

« Le ministère a adressé aux membres du corps diplomatique une circulaire par laquelle il déclare que l'entrée des troupes allemandes dans le Jutland n'a pour but que de comprimer les pirates maritimes faites par l'Allemagne, et qu'on est loin de songer à des conquêtes que la Prusse a, au contraire, engagé le Danemark à envoyer à Berlin un plénipotentiaire pour frayer la voie à des négociations. Ce qui a provoqué cette circulaire, c'est une demarche de MM. de Ludee et Westmorelard, envoyés de France et d'Angleterre. Il est vrai que les ministres ont protesté ni remis de note à cet égard; mais, comme lord Cowley à Francfort, ils avaient demandé des explications sur l'occupation de Jutland. On n'a pas pris de résolution dans la conférence d'hier. On attend d'autres nouvelles de Francfort. »

PAYS-BAS.

L'inauguration du roi Guillaume III a eu lieu le 12 à la Haye, suivant le cérémonial accoutumé. S. M. assise sur le trône, au milieu de la famille royale, a félicité son peuple de son attitude pacifique au milieu des commotions qui agitent l'Europe; puis elle a prononcé le serment voulu par la loi fondamentale du royaume.

Le président des deux chambres réunies s'est ensuite avancé devant le trône, et a prononcé le serment suivant qui a été répété individuellement par chaque député:

« Nous vous recevons et nous vous inaugurons comme roi, au nom du peuple néerlandais et en vertu de la Constitution; nous jurons de maintenir votre inviolabilité et les droits de votre couronne; nous jurons de faire tout ce que doivent de bons et fidèles états-généraux. Qu'ainsi le Dieu tout-puissant nous soit en aide. »

Le hérault d'armes s'est ensuite écrié: S. M. le roi Guillaume III est inaugurée. Vive le roi!

ESPAGNE.

Le général Cordova, commandant en chef de l'expédition d'Italie, est parti le 9 pour Barcelonne. Un nombreux état-major doit l'accompagner.

BULLETIN COMMERCIAL.

INTÉRIEUR.

CHANGES DE SMYRNE.

En monnaie de lettres de change.

Londres	125. 126 1/4
Marseille	198

En Beschlik.

Londres	119, 110 1/4
Marseille	193
Constantinople	en pair.

EGYPTE. ALEXANDRIE, 22 *mai*. — Les affaires commerciales sont très calmes. Voci nos prix:

Blés Sayde. de P.	44 à	50	selon la qualité.
» Basse-Egypte	40 à	42.	
Fèves	» 40 à	41.	
Lentilles . . .	» 44	—	
Maïs	» 40	45	
Orge. . . .	» 38		
Pois-chiches »	—	—	
Coton . . .	» 130 à	155.	
Lin	» 62 à	100.	
Graine de lin »	75 à	82.	
Sésame. . .	» 115 à	121.	

Les navires anglais manquent; fret 6 shellings.

CHANGES. Londres, 100. Marseille, 510 à 512. Livourne, 120. Malte, 30 1/4.

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 29 mai.

GALATZ. Bateau à vapeur autr. *Conte-Stürmer*, cap. F. Federico, avec march. div. groups et passagers.

Du 31 mai.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur autr. *Austria*, cap. Remedich, avec marchand. diver., groups et passagers.

Du 1er juin

MARSEILLE. Bateau à vapeur français, *Nil*, cap. Bavauroux, avec march. diverses groups et passagers.

Noms des passagers

MM. Vincent Berthond, français. — Mlle Monseide, servante, française. — Vandasovel, fabricant, belge. — Demetrios Rossiude, fabricant, ottoman — Blondel, agent-diplomatique, belge. — Fonagelli, négociant toscan. — Bocara, négociant, toscan. — Salmin, négociant, toscan. — Canali, négociant, toscan. — Montecaboli, négociant, toscan. — Perigot avec son fils, négociant, français. — Massi, négociant, romain. — Cheffi bey avec son domestique, ottoman. — Mallat, négociant, français. — Costandi, ottoman. — Hristo, ottoman.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottom. *Saouim Bahri*, c. P. Antoine, avec march. div. groups et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autr. *Italia*, cap. M. Ballovich, avec march. diverses, groups et passagers.

DÉPARTS du 29 mai.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur ottom. *Fazeitai-Tiefjatet*, cap. G. Clician, avec march. div. groups et passagers.

GALATZ. Bateau à vapeur autrichien, *Conte-Kolowrat*, cap. G. Poirel, avec marchand. diverses, groups et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur autrichien *Adria*, cap. N. Franovich, chargé de div. march. groups et passagers.

Du 1er juin.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur angl *Tagart*, capitaine J. Joy, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 2 juin.

SALONIQUE. Bateau à vapeur otto. *Nemesich Tiefjatet*, cap. D. Defonto, avec march. div. groups et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur autrich. *Maria*, capitaine G. Kuffiza, avec marchandises diver. groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 29 mai.

NEW-CASTLE. Trois-mâts angl. *George*, cap. Meteolf, en lest, à ordre.

LIVOURNE. Br. autr. *Baron Malmer*, cap. N. Jovanicich, en lest, adressé à M. Ivanicich

MALTE. Br. russe, *Linguetta*, cap. A. Marengo, en lest, à ordre.»

PATRAS. Br. grec, *Anexartitos*, cap. T. Carmeno, en lest, à ordre.

ODESSA. Trois-mâts franç. *Neustrie*, cap. T. Darres, chargé de graine de lin, à ordre; trois-mâts russe, *Freder*, cap. N. Slahberg, chargé de graine de lin, à ordre.

Du 30 mai.

ODESSA. Br. sarde, *Conversione*, cap. P. Brugueti, chargé de blé, adressé à M. Berzolese; trois-mâts franç. *Marie*, cap. B. Vidal, chargé de graine de lin, adressé à M. Dorothy; cap. J. Henderson, chargé de graine de lin, à ordre.

NEW-CASTLE. Br. franç. *Hermiae*, cap. L. Desire, chargé de charbon de terre, à ordre.

BERDIANSKA. Br. *Jose. Pagliero*, cap. O. Cafia, chargé de blé et laine, adressé à M. Eyguesand.

SPEZZIA. Br. grec, *Agheloki Tibi*, cap. Y. Carakaki, en lest, à ordre.

GÊNES. Trois-mâts sarde, *Matilde*, cap. S. Gorolin, en lest, adressé à M. Berzolese; br. sarde, *Andrea Filadelfo*, cap. V. Cravietta, chargé de pierres, adressé à M. Pedemonte; br. sarde, *Tre Fratelli*, cap. G. Cravioto, chargé de div. march. adressé au susdit.

LIVERPOOL. Sch. angl. *Jeane Goodwear*, cap. T. Lusger, chargé de div. march. adressé à M. Schilizzi; sch. angl. *Tally Ho*, cap. A. Milison, chargé de div. march adressé à M. Balli.

CHIO. Br. grec. *Théodore*, cap. D. Pitti, chargé de sel, à ordre.

Du 31 mai.

ODESSA. Trois-mâts grec, *Hortiaus*, cap. N. Anapeioti, chargé de blé, à ordre.

CANDIE. Br. grec, *Dimoutsa*, cap. N. Zani, chargé de caroubes, à ordre.

SISOPOLI. Br. russe. *A. Ioanis*, cap. D. Zebulli, chargé de bois de construction, adressé à M. Balsaroff.

PYRIE. Br. grec, *Dhimantonis*, cap. C. Paxino, chargé d'huile, à ordre.

LIVOURNE. Br. angl. *Fair Athelin*, cap. R. Brenton, adressé à M. Avezin.

BERDIANSKA. Br. grec, *A. Spiridionas*, cap. J. Catira, chargé de blé, adressé à M. Vitto.

TAGANROG. Br. angl. *Arachne*, cap. C. Wim, chargé de ravison à ordre.

SANTORIN. Trois-mâts grec, *A. Matrona*, F. Platis, chargé de vin, adressé à M. Sgala.

SYRA. Br. grec, *A. Trias*, cap. J. Cortesia, en lest, adressé à M. Condori; br. grec, *P. Deutarchis*, cap. T. Salsho, chargé d'huile, adressé à M. Vitale.

Du 1er juin.

MICONO. Br. grec, *Leon Abas*, cap. P. Foscas, en lest, adressé à M. Sechiari.

ORAN. Br. autr. *Giglio*, cap. G. Cambich, en lest, adressé à M. Ivancich.

SPEZZIA. Br. grec, *P. Mitsiokostas*, cap. P. Bonerali, chargé de mature, adressé à M. Inglesi.

MALTE. Br. autr. *Pino*, cap. F. Tomasich, en lest, adressé à M. Pardo

SANTORIN. Trois-mâts grec, *Lidamid*, cap. A. Elefteris, en lest, à ordre.

GÊNES. Br. sarde, *Eugenio*, cap. R. Rebecco, chargé de div. march. à ordre.

Du 2 juin.

FOLLIERY. Br. grec, *Achilefs*, cap. L. Cambanis, chargé de sel, à ordre.

DÉPARTS du 29 mai.

DANUBE. Br. russe, *Demetrius*, cap. C. Apostoli, en lest.

SMYRNE. Br. grec, *Evangelistria*, cap. F. Baltas, en lest.

MARSEILLE. Br grec, *A. Nicolaos*, cap. S. Carijuba, chargé de douves.

TRIESTE. Br. grec, *Pelefs*, cap. Y. Diaconopulos, chargé de seigle.

CHIO. Br. grec, *Aghioi Tibi*, cap. D. Cokos, chargé de blé.

PALMOUTH. Br. angl. *James Bales*, cap. J. Robson, chargé de blé.

IBRAILA. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. A. Scavusis, chargé de sel.

SANTORIN. Br. grec, *Napoleon*, cap. M. Magliaraki, chargé de douves.

MARSEILLE. Br. franç. *Nouveau Séraphin*, cap. A. Jullien, chargé de graine de lin.

TRIESTE. Br. grec, *Adhelotis*, cap. E. Arvanitaki, chargé de blé.

Du 30 mai.

MARSEILLE. Trois-mâts franç. *Marie*, cap. R. Vidal, chargé de graine de lin; br. sarde, *Conversione*, cap. P. Brigueti, chargé de blé.

DANUBE. Br. grec, *A. Andreas*, cap. D. Drizzas, en lest; br. grec, *Y. Theologhas*, cap. N. Cardasis, en lest.

Avviso.

I Signori creditori della fallita di Michele Magnifico sono invitati d'intervenire all'adunanza che avrà luogo nella Regia Cancelleria di Spagna il 7 Giugno p. a. alle ore 9 antimeridiane, per essere consultati sulla nomina dei Sindaci definitivi, a senso dell'articolo 462 del Codice di commercio.

I medesimi SSri creditori vengono in pari tempo prevenuti che li 5 del detto stesso mese di Giugno, ore 9 antimeridiane, si procederà in contradittorio nella detta Cancelleria alla verificazione dei crediti nel modo indicato dall'articolo 493 del sudetto Codice di commercio.

Pera di Costantinopoli, 19 maggio 1849.

Il Giudice Commissario della fallita:

FRANCESCO ANGELI RADOVANI.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE, ÉCHO DE L'ORIENT.